

Les Pensionnaires ne peuvent aller
du dehors pour leur nourriture au collège :
les fruits en nature sont seuls exceptés de
cette règle.



MOUVEMENTS JOURNALIERS.

AVANT MIDI.

De cinq heures et demie à six heures, le
lever, l'habillement et la prière.

De six heures à sept heures, l'étude.

De sept heures à sept heures et demie, le
déjeuner et la récréation.

A sept heures et demie, la messe.

De huit heures à dix heures, la classe.

Après la classe, un quart d'heure de récréation.

De dix heures et un quart à onze heures et
un quart, l'étude suivie de quelques minutes
de prière et d'examen.

A onze heures et demie, le dîner.

APRES MIDI.

Après le dîner, la récréation jusqu'à une
heure.

D'une heure à deux heures, l'étude.

De deux heures à quatre heures, la classe.